

Incendie au faubourg Hardon

- Archives - Mandat 2014-2020 - Actualités - Année 2019 - Mars -



Publication date: lundi 11 mars 2019

Incendie au faubourg Hardon

Un violent incendie s'est déclaré au 41 rue Jean Jaurès dans la nuit de samedi à dimanche faisant une victime. Rapidement sur place, les pompiers ont circonscrit le sinistre à cet immeuble et aux deux bâtiments adjacents. Malgré cette intervention, le feu a provoqué d'importants dégâts qui ont conduit Ali Abdesselam, l'élu d'astreinte accompagné de Philippe Athanassiou le directeur des services techniques à prendre la mesure de l'incident et déclarer un arrêté de péril sur les constructions touchées. Les structures des numéros 39, 41 et 43 rue Jean Jaurès ont été abîmées par les flammes. Afin de mettre en sécurité ces bâtiments, il a en effet fallu interdire aux habitants d'y retourner. La rue Jean Jaurès a également été fermée depuis l'intersection avec la rue Joseph Gallas jusqu'à celle avec l'avenue du Dr Simon Colonna.

Prenant la mesure de l'impact de ces décisions en direction des locataires qui se retrouvent sans domicile, Mr le Maire et son premier adjoint ont fait le nécessaire pour permettre aux habitants de se poser, prendre une douche, trouver un toit pour le soir...

La procédure administrative doit prendre la suite avec les déclarations aux assurances. Prenant les devants pour assister au mieux les familles, Mr le Maire a déclenché une cellule de crise ce lundi matin en présence des services de secours, de la gendarmerie, et des services techniques pour faire le point sur l'état des lieux, l'évaluation du risque résiduel, la procédure de police, et l'aide qu'il est possible d'apporter aux familles.

Ce matin, les pompiers rendus sur place ont constaté des reprises de foyers, prouvant encore que le bâtiment reste dangereux. De son côté, la gendarmerie ne se prononce pas sur l'origine du sinistre, l'expert ne pouvant se rendre sur place tant que tout danger structurel n'est pas écarté.

Le point a été fait sur les différentes solutions de relogement qu'il sera possible de mettre en place avec les assurances.

Les procédures d'assistances possibles sont cadrées, l'heure est à la sécurisation des lieux, l'enquête policière suite au décès, l'évaluation des dégâts et le relogement des habitants.

Les services de la ville sont mobilisés pour limiter au possible les conséquences de ce drame.

Cet incendie a malheureusement fait une victime. La ville présente toutes ses condoléances à la famille de la personne décédée dans l'incendie et assure de son soutien les familles impactées.

